



Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO au CHSCT-D de l'Education Nationale de l'Aisne

du 17 mai 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD

De **nouvelles mesures sanitaires** sont entrées en vigueur depuis le 3 mai : le gouvernement a décidé de généraliser la « **demi-jauge** » **dans les collèges, en 4^e et 3^e**. Cela met de fait les professeurs de collège dans la même situation que les enseignants en lycée depuis novembre 2020 : « un enseignement hybride en classe asynchrone. ». Derrière le jargon technocratique se cache une réalité alarmante. D'abord, il est demandé aux professeurs plus ou moins directement, plus ou moins clairement selon les établissements, d'assurer à la fois les cours en présentiel et en distanciel. Dire, demander, ou même insinuer qu'en plus de son service en face à face pédagogique, les professeurs devraient, afin d'assurer la « continuité pédagogique » aux élèves qui doivent rester chez eux, mettre en ligne des cours, devoirs et exercices, répondre à leurs messages, les guider dans le travail revient à **leur faire porter une lourde charge de travail supplémentaire qui n'a rien de réglementaire** : les obligations de service des enseignants sont définies par le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et la répartition du service est validée chaque année par l'état VS (ventilation du service que nous signons en septembre). **Aucun de ces documents ne prévoit la possibilité d'imposer une double charge de travail aux personnels.**

La revendication de dédoublements est une constante de la FNEC-FP-FO et elle est régulièrement réitérée dans les instances consultatives. Cependant, pour être pleinement satisfaite, cette revendication nécessite **des recrutements à la hauteur des besoins, ce qui ici n'est pas le cas**. Au lieu de cela, les élèves de lycées ainsi que leurs camarades de 4^e et 3^e en collège, sont privés d'école la moitié du temps et de l'aveu même du ministre, cela creuse fortement les inégalités.

La FNEC-FP-FO revendique là **encore les recrutements nécessaires** et la mise à dispositions de locaux supplémentaires afin que tous les élèves soient accueillis sans préjudice.

La FNEC FP FO alerte sur les tensions qui règnent dans de nombreuses équipes de vie scolaire du département. Faire au quotidien observer le protocole sanitaire depuis un an impose une charge de travail alourdie. Les AED sont en première ligne : au contact direct des élèves, ils ont été plus que d'autres contaminés ou cas contact. Dans de nombreux établissements, la vie scolaire a continué de fonctionner parfois avec moins de la moitié des personnels et **le manque de remplaçants fait peser sur ceux qui restent en poste une charge de travail qui engendre souffrance et stress**. Faut-il rappeler que certains se sont mis en grève dans le courant de l'année ?

En ce qui concerne le **dépistage et la protection**, nous rappelons que la FNEC-FP-FO réclame la mise en œuvre **de campagnes de tests massives** depuis le début de la pandémie. Cependant, ce qui est aujourd'hui envisagé par le MEN ne correspond toujours pas à ce schéma. L'organisation des tests salivaires demande

un encadrement et **une organisation qui ne relèvent pas des fonctions et des responsabilités des enseignants même dans une « salle dédiée »**, c'est au gouvernement d'embaucher les personnels qualifiés pour réaliser ces tests en toute sécurité. Face au risque de contamination, les enseignants demandent les garanties auxquelles ils ont droit en matière d'hygiène et de sécurité.

En effet, les personnels n'oublient pas que la première victime du Covid en France était un professeur. Ils n'oublient pas qu'il a fallu batailler pour obtenir des masques conformes et non toxiques. Ils n'oublient pas le manque de personnels de santé, l'absence de suivi en matière de médecine de prévention, les classes surchargées qui empêchent le respect des règles de distanciation, l'aération des classes impossible du fait du dispositif de sécurité de l'ouverture des fenêtres...

La FNEC-FP-FO renouvèle son exigence que soient fournis des masques chirurgicaux de type 2R à tous les personnels, ainsi que des masques FFP2 à tous ceux qui en feraient la demande, vulnérables ou non.

La pénurie de médecins de prévention est un problème grave et récurrent, largement antérieur à la survenue de la pandémie. Mais celle-ci a mis en exergue cette carence. La FNEC-FP-FO constate que faute de personnel en nombre suffisant la médecine de prévention ne peut remplir sa mission définie en ces termes par le décret 82- 453 dans son article 10 : *« Le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. »*

La FNEC-FP-FO condamne l'inaction de l'Etat employeur et revendique, pour prévenir toute altération de la santé des personnels, un recrutement de médecins de Prévention à hauteur des besoins.

Enfin, la FNEC-FP-FO rappelle que le virus est susceptible d'altérer durablement la santé des personnels voire, de tuer. La FNEC-FP-FO revendique **que l'imputabilité au service soit accordée sans distinction à tous les personnels ayant contracté le virus dans le cadre de leur travail.**

L'examen des nouvelles mesures prises par l'employeur démontre qu'elles n'assurent toujours pas la protection élémentaire à laquelle les agents ont droit. La FNEC-FP-FO revendique que des moyens budgétaires soient enfin dédiés à une protection efficace, conformément aux revendications réitérées par notre organisation. Car **ce n'est pas aux personnels de pallier les manques provoqués par la crise sanitaire** mais au ministre. Or, depuis un peu plus d'an, qu'a-t-il fait ? RIEN. Rien pour permettre que l'école continue à remplir ses missions tout en assurant une véritable protection des personnels et des élèves. Dans notre département, à la rentrée 2021, alors que rien n'indique la fin de la crise sanitaire, sont de nouveau retirés 13 équivalents temps plein (ETP) et des dizaines d'heures postes sont supprimées dans une quarantaine de collèges (sur 57).

Quant à la vaccination, alors que le Ministre Blanquer a annoncé début mai que chaque enseignant pourrait avoir une première dose d'ici la fin de cette année scolaire, FO revendique la vaccination immédiate de tous les personnels volontaires, sans condition d'âge, sur le temps et le lieu de travail. Soulignons que cela est déjà le cas dans plusieurs pays car les enseignants sont considérés comme des travailleurs de la « première ligne » face à la pandémie.

La FAQ du MEN a été actualisée lors de cette rentrée des congés de printemps. Elle stipule que l'accueil des élèves dont l'enseignant est absent dans le premier degré est proscrit, cela dans l'attente de la mise à disposition d'un personnel remplaçant, qui partout, manquent cruellement. Dans le 2nd degré, les élèves

sont toujours accueillis et continueront, eux, de s'entasser allègrement dans des salles de permanence bondées, au mépris des préconisations sanitaires.

Par ailleurs, sur le terrain, au quotidien, cette disposition nouvelle met en difficulté les directeurs et leurs adjoints et posent mille et unes questions :

Comment doivent-ils agir si les parents ne peuvent ou ne veulent pas garder leurs enfants ? Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut avoir accès à l'école ?

Quid des élèves se rendant à l'école seuls ou en transport en commun ?

Comment gérer les élèves qui sont à la garderie du matin mais dont l'enseignant est absent ?

Que faire des élèves arrivés à l'école pendant que l'on tente de contacter des parents... non joignables ?

Comment nos collègues directeurs non déchargés vont-ils gérer leur classe et ces situations ? Que faire des enfants dans l'attente d'un (éventuel) remplaçant ?

Pour la FNEC-FP-FO, c'est à l'Etat d'assurer l'obligation scolaire, ce n'est ni au directeur, ni aux collègues de prendre la responsabilité d'interdire l'accès de l'école à un élève. Cette mesure ne vise qu'à dédouaner le gouvernement et son Ministre qui refusent de recruter, tout en accentuant les mesures de déréglementation contre l'Ecole, remettant en cause l'égalité et le droit à l'instruction.

La FNEC-FP-FO rappelle que seul un recrutement massif et exceptionnel de personnels sous statut peut permettre de faire face à cette situation exceptionnelle en protégeant les personnels, les élèves et leurs familles tout en respectant le droit à l'enseignement.

Force Ouvrière continue de revendiquer : ni brassage, ni renvoi des élèves à la maison ! Des recrutements immédiatement, des remplacements systématiques, tout de suite ! Cela passe, avant tout, répétons-le, par un recrutement massif, durable et immédiat de personnels afin d'assurer les remplacements nécessaires, alléger les effectifs et combler le retard scolaire généré par les effets de la pandémie.